OUVRIERS

DU

TEMPS PASSÉ

(XVe-XVIe SIÈCLES)

PAR

H. HAUSER
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université
de Clermont-Ferrand.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN 108

1899
Tous droits réservés.

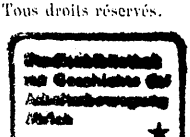

AA1.30

TABLE DES MATIÈRES

NTRODUCTION . . . . . IX-XXXVIII

CHAPITRE PREMIER — LOUIS XI ET LES COMMUNAUTÉS DE MÉTIERS 1

I. *Louis XI intervient dans l'organisation du travail*, p. 1.

II. *Motifs de cette intervention*, p. 4 : intérêt des gens de métier, p. 4 ; du public, p. 6 ; de l'État, p. 7.

III. *Principes suivis par Louis XI*, p. 10 : 1° maintien du système corporatif, p. 10 ; conflits, p. 13 ; 2° dérogations, p. 15 ; 3° en réalité Louis XI n'obéit pas à des principes, p. 17. Il veut discipliner les corps de métier et uniformiser la législation industrielle. Ordonnance générale de 1479 sur la draperie.

CHAPITRE II. — L'APPRENTI.. 20

I. *Obligation de l'apprentissage*, p. 20. Métiers dans lesquels l'apprentissage n'est pas absolument exigé, p. 21. Conditions nécessaires pour être apprenti, p. 21.

II. *Le contrat d'apprentissage*, p. 22. Comment il était passé. Des clauses du contrat, p. 24. Obligations réciproques du patron et de l'apprenti, p. 27. La durée de l'apprentissage, p. 26-27. Les violations du contrat, p. 29. La résiliation anticipée, p. 32. Limitation du nombre des apprentis, p. 34.

III. *Situation matérielle et morale de l'apprenti.* Dans les métiers jurés, p. 37. Dans les métiers libres, p. 38. L'apprenti dans la littérature du temps, p. 39.

CHAPITRE III. — LE COMPAGNON. 42

I. *Définition du compagnonnage*, p. 42. L'ouvrier, le varlet, le serviteur, le compagnon.

II. *Situation des compagnons*, p. 43 : 1° dans les jurandes, p. 46 ; 2° dans les métiers libres. Ce qu'il faut pour devenir compagnon. Est-il nécessaire d'être compagnon, p. 49.

III. *La main-d'œuvre*, p. 52. Les manœuvres. Les forains. Les compagnons forment une main-d'œuvre privilégiée.

CHAPITRE IV. — LE CONTRAT DE TRAVAIL. 59

I. *L'embauchage*. Le marché de la main-d'œuvre, p. 60. Répartition de la main-d'œuvre entre les maîtres, p. 61. Les sans-travail, p. 62.

II. *Contrat de travail*, p. 64. Verbal ou écrit. Individuel ou collectif, p. 66. Légal ou conventionnel, p. 67. Durée du contrat : à terme ou à la tâche.

III. *Rupture et violations du contrat de travail*, p. 68. Résiliation, p. 69. Procès, p. 72.

IV. *Métiers capitalistes*, p. 73. Commandite industrielle. Bouchers, p. 74. Drapiers, soierie de Toulouse, p. 75.

CHAPITRE V. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL. 77

I. *La journée de travail*. Durée de la journée, p. 78.

II. *Chômages*, p. 81.

III. *Travail de nuit*, p. 82. Raisons de son interdiction. Dérogations à la règle, p. 84.

IV. *Règlements d'atelier*, p. 86. Travail à l'atelier. Travail en ville. Industries d'État, p. 88.

CHAPITRE VI. — LES SALAIRES. 92

I. *La paie, la nature du salaire*, p. 92. Comment se fixait le taux du salaire. Comment le payait-on ? salaires au jour, à la semaine, au mois, à l'année. Salaires dans une industrie d'État, p. 93.

II. *Taux des salaires*, p. 100. Lois sur le *maximum* des salaires Lenteur de la hausse des salaires. Règlement de 1601 sur les gages des ouvriers ruraux, p. 102.

III. *Du régime corporatif et des salaires*, p. 104. Les corporations ont-elles exercé une influence sur les salaires ? Leur influence,

ments entre eux, p. 198. 2° Résistance des ouvriers, p. 202. Edit du 19 novembre 1541, p. 207.

III. *Les suites de la grève*, p. 207. 1° Procès de 1542-44. 2° Edit de Gaillon, de 1571, p. 210. 3° Factum des ouvriers, p. 215. Factum des maîtres, p. 224. 4° Déclaration de 1572, p. 226.

IV. Conclusion, p. 230.

APPENDICE. — L'ASSISTANCE PUBLIQUE IL Y A TROIS CENTS ANS. *La grande Aumône de Lyon*, 1531-1532. 235

I. La famine de 1529-1530, p. 236. Cotisations. Distribution des secours.

II. Organisation régulière de l'*Aumône*, p. 240. Les recteurs, le bureau. Recettes et dépenses. Les adoptifs de l'Aumône, p. 243

TABLE DES MATIÈRES. 249